

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DÉCEMBRE 2024 à 19 heures**

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

Présents :

M.GIROD Pierre, Mme RIGHETTI Nathalie, Mme ECOFFARD Christelle, Adjointe,
M. COURAND Serge, Mme VOILLAT Françoise, Mme MERCIER Marie-Christine, M. DURAFOUR
Jean-François, Mme GRENIER-CAUSSANEL Véronique, M. DAGALLIER Frédéric, M. BURDET
Thibaut, Mme SERRAVALLE Pascaline, Mme MANUEL Muriel.

Absents :

M. GUINARD Jacques qui donne procuration à Mme MERCIER Marie-Christine,
M. Franck BORN.

Mme GRENIER-CAUSSANEL Véronique a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte l'état d'assiette des coupes proposé par l'ONF pour 2025,

Accepte le mode de « vente sur pied avec mise en concurrence » et « la délivrance » pour ces coupes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Autorise Madame Fanny GARDAZ, gérante du food truck « TARTINES ET SALAD'INE »,
à s'installer le jeudi sur la place de l'Eglise et ce, pour l'année 2025.

Décide que Madame Fanny GARDAZ devra s'acquitter d'une redevance d'occupation du
domaine public de 250,00 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à déposer un permis de construire au nom et
pour le compte de la commune, en vue de pouvoir réaliser la construction de la boulangerie.

Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à déposer et à signer au nom de la commune
tous les documents relatifs à cette demande.

Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer
tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Monsieur Le Maire a ensuite présenté à l'assemblée le projet de révision du SCOT ainsi que le
projet de révision du PLUIH.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal est informé que :

- Le prochain conseil municipal aura lieu le 11 février 2025 à 19h.
- La commune a reçu les remerciements des médecins de la maison de santé du Frêne pour l'aide financière accordée.
- Les vœux du Maire auront lieu le jeudi 02 janvier 2025 à 19h, à la salle des Châteaux.

Séance levée à 21h10



Le Maire,
M. Dominique TURC